

**Tableau de Suivi du
Comité de Ligne du 30 juin 2016**

CDL **6** L.8 Nantes - La Roche sur Yon - Les Sables d'Olonne / L.14 La Roche sur Yon - Bressuire

date de la réunion	ligne concerné <i>e (voir légende)</i>	question posée		réponse apportée en séance	suites données après la réunion			
		thématique			suite défavorable		suite favorable	mise en service prévue ou réalisée
					raisons techniques	raisons financières		
30/06/2016	14	desserte	Le train des plages "Les Sables d'Olonne (18h39) > Saumur (21h17)" ne relève aucune correspondance à Saumur, le dernier train partant à 19h24 vers St-Pierre-des-Corps.	Les liaisons entre Saumur et Tours relèvent de la compétence de la Région Centre-Val de Loire. La Région Pays de la Loire prendra néanmoins contact avec la Région Centre-Val de Loire pour la questionner sur l'opportunité de mettre en place une liaison plus tardive entre Saumur, Tours, St-Pierre-des-Corps, en correspondance avec le train des plages arrivant à 21h17 à Saumur.				
30/06/2016	14	desserte	Les circulations saisonnières du Train des Plages ont des impacts négatifs sur les usagers quotidiens de cette ligne : * plus d'autre train en juillet/août en semaine, * suppression de l'A/R du train La Roche-sur-Yon <> Chantonnay du dimanche soir en mai, juin et septembre.	Ces trains sont en effet incompatibles. La circulation du train des plages à 18h39 au départ des Sables d'Olonne empêche une circulation dans l'autre sens (voie unique entre Les Sables et La Roche/Yon). Le train des plages a été placé à l'horaire le plus pertinent et pour assurer les correspondances à Saumur. Par conséquent, la possibilité de faire circuler le TER entre Chantonnay et La Roche-sur-Yon (15 voyageurs en moyenne) disparaît pendant cette période. Par ailleurs, les cours des étudiants sont souvent terminés dès fin mai / début juin.				
30/06/2016	14	desserte	Quel est le bilan de fréquentation 2015 du Train des Châteaux ?	La faible fréquentation enregistrée et la perte de la subvention européenne conduisait à un déséquilibre économique trop important pour maintenir ce train. Il ne faut pas sous-estimer l'attractivité des plages, plus importante l'été que celle des châteaux. <i>Information post-réunion</i> : en 2015, le Train des Châteaux ne comptabilisait que 20 voyageurs par circulation en moyenne.				

**Tableau de Suivi du
Comité de Ligne du 30 juin 2016**

30/06/2016	14	qualité de service	Les circulations ont été très perturbées à l'automne 2015 à cause de la chute des feuilles mortes qui engendre des patinages. La SNCF rencontre-elle un problème avec l'élagage des talus ?	<p>La chute de la régularité de cette ligne à l'automne 2015 s'explique par la conjonction de 2 facteurs :</p> <p>1) deux trains brosseurs sur 3 sont tombés en panne (chute caténaire et accident) ; pour la prochaine campagne (automne 2016), un train brosseur et laveur dédié aux Pays de la Loire sera affecté sur les lignes La Roche/Yon - Bressuire et Angers - Cholet,</p> <p>2) les rames 73500 ont dû être remplacées par des 76500 qui accrochent moins les rails et patinent plus ; des substitutions par cars ont donc été nécessaires pendant plusieurs jours mais ne garantissant pas le même temps de parcours.</p> <p>SNCF a conclu un partenariat avec l'ONF pour modifier à long terme les essences des arbres plantés le long des voies.</p>				
30/06/2016	14	desserte	Les cars de substitution en cas de suppression de train à Bressuire arrivent à La Roche sur Yon à 9h15 seulement	<p>Les chiffres de la ponctualité sont en baisse avec seulement 86% de trains à l'heure en 2015 (contre 94% en 2014). Les principales causes des suppressions de trains en 2015 (127 suppressions en 2015 contre 41 en 2014) ne sont pas les feuilles mortes mais les mouvements sociaux.</p> <p>Dans le cadre de la renégociation de la convention entre l'AOT et l'exploitant, la Région sera exigeante sur les objectifs à atteindre et retravaille sur les indicateurs de qualité et de satisfaction des usagers (ponctualité, suppressions, information des voyageurs, fonctionnement des équipements en gare comme les distributeurs de billets régionaux...).</p>				
30/06/2016	14	desserte	Le projet de création du nouveau train entre La Roche-sur-Yon et Tours donnera-t-il correspondance à Tours sur le TGV pour Paris ?	Oui, ce projet de création est conçu en prolongement du train Bressuire - Tours qui donne bien correspondance sur le TGV à Tours.				

**Tableau de Suivi du
Comité de Ligne du 30 juin 2016**

30/06/2016	14	distribution	<p>Les guichets à la gare de Chantonnay ne sont ouverts que pendant 4h les lundis matins et 4h l'après-midi du mardi au vendredi, alors qu'un agent semble être présent en gare tous les jours de 6h à 20h et qu'il est habilité à vendre des billets.</p> <p>Depuis la réforme ferroviaire de 2014, il semble que les agents de SNCF Réseau ne peuvent plus vendre de billets alors qu'ils sont toujours qualifiés pour cette mission : cela conduit au cloisonnement des tâches entre cheminots.</p> <p>Ce guichet pourrait être ouvert au moins 1h avant le passage du Train des Plages les samedis et dimanches.</p>	<p>Les missions confiées aux agents SNCF relèvent de la compétence de la direction de l'entreprise et non de la Région. Le transport ferroviaire nécessite de lourds investissements sur les réseaux et le coût de fonctionnement des TER repose à 70% sur la collectivité. La Région attend donc de la SNCF une progression de la performance économique du modèle TER. Compte tenu du développement de la vente sur internet et smartphone, il n'est peut être pas toujours nécessaire que l'amplitude d'ouverture des guichets soit aussi importante que par le passé. Ce qui prime, c'est d'avoir le meilleur service au meilleur coût.</p> <p>L'agent présent à la gare de Chantonnay est bien un cheminot de SNCF Réseau : c'est bien lui qui vend les billets au guichet, preuve de la polyvalence entre cheminots des différentes branches de la SNCF.</p>				
30/06/2016	8 et 14	distribution	<p>Le développement des outils d'achat en ligne convient à une population jeune et mobile. Mais le territoire du Pays de Chantonnay par exemple connaît un vieillissement important de sa population : à cet égard, il convient de conserver des guichets de vente avec un accueil physique pour rassurer ce type de clientèle.</p>	<p>Consciente des besoins différents des clients, la SNCF expérimente depuis l'an dernier une "gare mobile", un camion qui se déplace au-devant des clients potentiels pour faire connaître l'offre TER sur une zone de chalandise plus large que la seule gare. La stratégie consiste à passer du concept de simple distributeur à celui de la notoriété de l'offre.</p> <p>La Région est attentive aux problèmes de fracture numérique. Elle oeuvre pour que tous les Ligériens accèdent aux services numériques qu'elle contribue à financer et que chacun puisse acheter un titre de transport. La Région souhaite développer la distribution digitale car il s'agit d'un élément de compétitivité par rapport à d'autres modes de transport. Des partenariats peuvent cependant être conclus en regroupant par exemple l'accès à plusieurs services publics.</p>				

**Tableau de Suivi du
Comité de Ligne du 30 juin 2016**

30/06/2016	8 et 14	distribution	La Région peut-elle confirmer que chaque usager accède librement aux services numériques ? Dans le cas contraire, il faut conserver des guichets pour vendre les titres de transport.	Le développement du digital n'est pas réservé aux métropolitains : les habitants des territoires ruraux doivent aussi pouvoir prendre le train. Si les fournisseurs d'accès financent directement les infrastructures numériques dans les grandes villes, les collectivités locales doivent cependant subventionner l'accès à l'internet dans les communes rurales. C'est pourquoi la Région vient d'augmenter ses aides financières aux départements pour résorber les zones blanches.				
30/06/2016	8 et 14	gares	Quel est le rôle de la Région pour accompagner les collectivités locales dans la mise en place de nouveaux services de proximité au bénéfice de la population dans les anciens bâtiments-voyageurs fermés ? (cf. exemple de la crèche installée dans l'ancienne halte marchandises du Pallet)	La Région soutient en effet ce type d'initiatives qui doivent être travaillées en concertation avec SNCF Gares & Connexions. <i>Information post-réunion</i> : pour la création de services à la population dans les anciens bâtiments-voyageurs fermés, les collectivités peuvent constituer un dossier de demande de subvention auprès de la Région (projet subventionné à hauteur de 60% dans la limite de 500.000 euros).				
30/06/2016	8 et 14	infrastructure	La sécurité ferroviaire constitue un service public à part entière.	Dans le cadre de l'ouverture à la concurrence, la Région est consciente que la sécurité ferroviaire sera un véritable enjeu. Il sera nécessaire de choisir un exploitant qui possède cette expertise ; c'est le cas de la SNCF.				